



CFG Group

CASABLANCA FINANCE MARKETS S.A

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil d'Administration de la société Casablanca Finance Markets s'est réuni le 18 octobre 2012, sur convocation du Président du Conseil d'Administration M. Aymn ALAMI et a statué notamment sur les principaux points suivants :

- examen et arrêté du projet de fusion ayant pour objet l'absorption de la société Casablanca Finance Markets, banque agréée le 9 juin 1998, par la société CFG GROUP ;
- convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le samedi 1^{er} décembre 2012 ;
- arrêté du projet de texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président a rappelé succinctement les facteurs motivant le projet de fusion :

- détention par CFG GROUP de cinquante-deux pour cent (52,00%) du capital de CASABLANCA FINANCE MARKETS ;
- volonté de poursuite de la stratégie de développement engagée par CFG GROUP depuis 1992.

De ce fait, le Conseil d'Administration a examiné le projet de Traité de Fusion entre la société CFG GROUP et la société Casablanca Finance Markets.

Le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires le samedi 1^{er} décembre 2012, aux fins de délibérer sur le projet de fusion.

La présente fusion a été agréée par Bank Al-Maghrib suivant la décision n° 35 du Gouverneur de Bank Al-Maghrib en date du 25 avril 2012, publiée au Bulletin Officiel numéro 6063 en date du 9 juillet 2012, et ce conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 34-03 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

A cet effet, toutes mesures utiles sont prises, en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit d'information relatif à l'Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 1^{er} décembre 2012, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.